

Communiqué d'Eure-et-Loir Nature relatif à l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2020 ouvrant des espaces dérogatoires au monde de la chasse

Morancez le 30/11/2020

Alors que les euréliens ne peuvent plus se déplacer à plus de 20 kilomètres de chez eux, et ce pour une durée de trois heures, un arrêté Préfectoral en date du 6 novembre dernier ouvre pour le monde des chasseurs des espaces dérogatoires.

Cet arrêté qui découle d'une circulaire de la Ministre de la transition écologique précise les modalités d'application, notamment la déclinaison des dérogations aux dispositions imposées à tous dans cette période de confinement.

Cette circulaire consiste essentiellement à restreindre la pratique de la chasse aux battues administratives, concernant les sangliers et les grands cervidés, parfois en surabondance dans certains endroits du département.

Puisqu'il s'agit de réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux cultures et aux forêts, on peut s'interroger sur cet aspect dérogatoire et nous suggérons de confier ces missions d'intérêt public aux louvetiers, agents de l'Etat habilités pour ce faire.

Il s'agit aussi de s'interroger sur la prolifération de certaines espèces favorisées par l'agrainage et le lâcher d'animaux élevés en captivité. Ce contexte pose la question des équilibres à trouver, en dehors des indemnisations envers les propriétaires qui subissent des dégâts dans leurs exploitations.

Pour Eure et Loir Nature, cette régulation, si elle s'avère actuellement et ponctuellement nécessaire, ne doit en aucun cas laisser la porte ouverte à la destruction d'autres espèces n'entrant nullement dans le cadre de cette circulaire.

Nous nous opposons fermement à des dérogations qui concernent le renard, le blaireau ou la fouine et les corvidés. Les arguments avancés pour justifier l'abattage préventif de ces espèces n'étant pas démontrées scientifiquement et niant de fait le rôle que ces espèces jouent dans les régulations d'autres petits mammifères.

Michel Cohu
Président d'Eure-et-Loir Nature

EURE-ET-LOIR NATURE

9 rue de Chavannes

28630 Morancez

02 37 30 96 96 - asso@eln28.org

www.eln28.org

